Winnipeg

INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Communiqués d'intérêt public
Le vendredi 2 août 2019

Programme de pulvérisation contre les moustiques adultes

Winnipeg, Manitoba – Le programme de pulvérisation contre les moustiques adultes nuisibles de la Ville de Winnipeg est interrompu à partir d'aujourd'hui, 2 août 2019. Aujourd'hui, la moyenne dans la ville est de 87, mais le nombre de moustiques va baisser grâce à la pulvérisation effectuée hier soir. Nous continuerons de surveiller les pièges tous les jours et publierons un communiqué d'intérêt public si la pulvérisation reprend.

Communiqués d'intérêt public quotidiens
Les communiqués d'intérêt public seront publiés tous les jours au moins 8 heures avant le début de la pulvérisation. On y précisera les secteurs de gestion des insectes devant être traités par la Direction de la lutte contre les insectes ce soir-là si les conditions météorologiques le permettent. La pulvérisation sera effectuée tous les jours de 21 h 30 à 6 h 30 jusqu'à nouvel ordre. Il n'y aura pas de pulvérisation lorsque la température est inférieure à 13 degrés Celsius ou lorsque les vents ne sont pas favorables.

Le produit utilisé sera le DeltaGard 20EW^{MD}. L'utilisation de cet insecticide au Canada a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le DeltaGard 20EW^{MD} sera appliqué par des opérateurs antiparasitaires autorisés en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral et figurant sur l'étiquette.

S'inscrire pour recevoir des avis
La Direction de la lutte contre les insectes dispose d'un système d'information automatisé par téléphone et par courrier électronique. Les résidents qui s'inscrivent à ce service recevront des avis quotidiens par téléphone ou par courrier électronique pendant les opérations de lutte contre les moustiques adultes. Pour s'inscrire au système d'avis automatisé par courrier électronique ou par téléphone, visiter Ville de Winnipeg – S'inscrire pour recevoir des avis ou communiquer avec le 311.

Zones tampons
Toutes les zones tampons seront respectées. Les équipes feront en sorte d'arrêter le pulvérisateur à 90 mètres de chaque côté de toute propriété inscrite, que ce soit dans la rue avant, dans une rue latérale ou dans une ruelle.

Les propriétaires qui ne veulent pas que des produits larvicides soient pulvérisés sur leur résidence principale ou à proximité peuvent demander à ce que leur nom soit ajouté au registre d'inscription anti-pesticide du programme de lutte contre les moustiques adultes nuisibles. Les personnes qui désirent s'inscrire doivent produire une preuve d'identité qui établit qu'elles demeurent à l'adresse devant être inscrite au registre des zones tampons. Une photocopie ou un document obtenu par balayage optique de permis de conduire ou d'une facture de service public suffit comme preuve de domicile principal. Prière de noter qu'un délai de 72 heures s'applique.

On peut s’inscrire de trois façons différentes :

- par la poste, à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- en communiquant avec le 311;
- en personne, au 1539, rue Waverley.

Faire sa part

On encourage également les propriétaires à débarrasser leur cour de toute eau stagnante des manières qui suivent :

- Vider l’eau des contenants.
- Drainer l’eau des gouttières et des contenants inutilisés.
- Recouvrir les citernes pluviales.
- Remblayer les dépressions du sol.
- Appliquer un produit larvicide biologique.

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements, communiquer avec le 311 ou visiter Ville de Winnipeg – Lutte contre les insectes.